



Règlement intérieur

Association PATPLO56

PATPLO56 est une association Loi 1901 reconnue d'intérêt général. L'association PATPLO56 a pour objet d'aider et d'accompagner les personnes atteintes de cancer sur le Pays de Ploërmel ainsi que leurs proches.

Les valeurs d'entraide, de bienveillance, de solidarité et de partage sont au cœur de cette association. Le bon fonctionnement et la pérennité de PATPLO56 reposent sur le respect de ses valeurs par les bénéficiaires, leurs proches, les professionnels intervenants ainsi que les bénévoles.

Le Public accueilli :

PATPLO56 accueille les personnes touchées par un cancer, pendant et après les traitements sans restriction d'âge. PATPLO56 accompagne également les proches des bénéficiaires.

Les lieux de l'association :

PATPLO56 a été créée pour faciliter l'accès aux soins de support à proximité du domicile des bénéficiaires, afin d'éviter les déplacements supplémentaires vers les établissements de soins éloignés.

L'accès, aux lieux des ateliers et soins, est autorisé avec les intervenants de PATPLO56.

Il est essentiel de respecter les locaux et de laisser propre les lieux pour le respect de tous.

Le Comité de Pilotage :

Un Comité de Pilotage formé des membres du bureau et des professionnels encadre les orientations, les activités et sélectionne les intervenants. Les intervenants sont diplômés et adaptent leurs pratiques au public accueilli. Les intervenants sont rémunérés.

Il est rappelé le principe de non-substitution. Aucun intervenant n'a vocation à se substituer aux professionnels de santé dans le parcours de soins des bénéficiaires.

Nos Ateliers et nos activités :

Modalités d'inscription :

Pour être bénéficiaire, la « fiche patient » doit être complétée lors du premier échange avec l'association.

L'accès à PATPLO56 est gratuit pour tous. Les dons permettent de financer les professionnels intervenants.

L'accès aux ateliers :

Le planning des ateliers est disponible sur le site internet : patplo56.fr

Les inscriptions se font :

– Par mail à l'association : patplo56800@gmail.com

Le nombre de places étant limité, les membres de PATPLO56 se réservent le droit de prioriser les participations aux ateliers en fonction des participations antérieures, de la thématique, du parcours de soins.

La fréquence des participations aux **soins individuels** est limitée à **2 soins par mois** pendant la période de soins aigus et à **1 soin par trimestre** en période de convalescence. Si besoin, des dérogations pourront être décidées par le comité de pilotage.

L'accès aux activités de groupe est limité en fonction des places disponibles.

Nous rappelons ici le principe de solidarité et d'équité qui est essentiel au bon fonctionnement de l'association.

L'annulation des participations aux ateliers :

Par respect pour les intervenants et pour permettre à d'autres bénéficiaires de participer, l'annulation des ateliers et des soins individuels est obligatoire au moins 48 heures à l'avance, le montant des ateliers ou des soins sera demandé en cas d'absence d'annulation dans ce délai.

Responsabilité des bénéficiaires :

Il est de la responsabilité des bénéficiaires de s'assurer auprès de leur médecin que leur état de santé permet la participation à l'activité choisie. Il appartient à chacun de communiquer au professionnel intervenant des éléments sur son état de santé si nécessaire.

PATPLO56 décline toute responsabilité en cas de perte, vol d'effets personnels ou détérioration de biens personnels pouvant survenir lors des ateliers ou des soins.

Droit à l'image :

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos des bénéficiaires, de leurs proches, de leurs enfants peuvent être utilisées en vue de promouvoir les activités.

Le refus de droit à l'image devra être adressé au préalable par écrit.

L'accompagnement est une parenthèse :

L'association vous accueille pendant et après la maladie en fonction de votre vécu, vos besoins, vos difficultés.

Les professionnels intervenants évalueront la durée nécessaire de votre participation aux soins et aux ateliers.

Il sera apprécié d'échanger par mail quand vous cesserez de bénéficier des services proposés par l'association.

Les dons :

PATPLO56 est financée par des dons, des manifestations ainsi que des cotisations.

Les professionnels intervenants sont rémunérés. Toutes ces ressources sont importantes pour le fonctionnement de l'association.

Vous avez la possibilité de faire des dons qui feront l'objet d'un reçu fiscal. Nous vous invitons à soutenir l'association. Vos dons seront appréciés et contribueront aux financements des soins et des ateliers.

Contacter l'association :

Des fermetures annuelles sont possibles et seront précisées dans le planning.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail.

En vous remerciant, **l'équipe de PATPLO56**